



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021 Compte Rendu

(Convocation du 23/02/2021)

Présents : Mmes Cécile CARLIER, Catherine PONCET, Paulette GUILLOUD, Blandine TORRICELLI, Alicia MARCADEUX, Laure MENTEUX, Emilie DURAND Véronique SEYCHELLES, MM. Romain MERMET, Mickaël MOLLARD, Patrick BERTHON, Evan BILLON, Martial BOUVARD, Matthieu DURAND.

Excusés : Mr Thomas FUZIER

---

La séance est ouverte à 18H30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire, en présence de M. LEPARQUOIS trésorier du Grand Lemps.

Madame le maire demande à rajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour :

- Régime Indemnitare du personnel communal : l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- Projet Rénovation énergétique du groupe scolaire : chaufferie avec chaudière à granules (choix de l'équipement, de la structure et du périmètre d'alimentation).

Les élus acceptent les points rajoutés à l'ordre du jour.

### 1. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (Délibération n°2021/04)

Mme le maire informe le conseil municipal que pour voter le budget, il est nécessaire de définir la répartition des différentes subventions destinées aux associations

Proposition sur les montants et bénéficiaires suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - Bibliothèque Robert Richard   | 1 500 € |
| Selon l'INSEE, le nombre d'habitants en 2020 était de 916, 900 en 2021, le Conseil Municipal maintient le montant de la subvention même si la population de la commune a diminué. |         |
| - AFM   | 100 €   |
| - Amicale des donneurs de sang  | 100 €   |
| - Comité de jumelage de la Vallée de l'Hien   | 250 €   |
| - FCVH  | 650 €   |
| - Eventuel Projet école   | 1 000 € |

Le conseil municipal à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** cette proposition
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### 2. ATTRIBUTIONS D'UNE SUBVENTION AU CCAS (Délibération n°2021/05)

Mme le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle au CCAS. En effet plusieurs manifestations n'ont pas pu avoir lieu du fait du contexte sanitaire.

Proposition sur le montant suivant :

- CCAS : 3 000 € à titre exceptionnel

Le conseil municipal à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** cette proposition
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020 (Délibération n°2021/06)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	389 165,48 €
Recettes	539 624,07 €

Excédent de clôture : 150 458,59 €

#### Investissement

Dépenses	113 419,43 €
Recettes	203 868,33 €

Excédent de clôture : 90 448,90 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal

- ⇒ **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

### **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (Délibération n°2021/07)**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

⇒ **DECLARE A L'UNANIMITE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 (Délibération n°2021/08)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

**Budget de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2020	+ 150 165,48 €
Résultat antérieur reporté	+ 17 078,00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+ 167 536,59 €</b>

**Budget d'Investissement :**

Résultat de l'exercice 2020	+ 90 448,90 €
Résultat antérieur reporté	+ 105 088,24 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>+ 195 537,14 €</b>

Le conseil municipal

⇒ **DECIDE A L'UNANIMITE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en réserves R 1068 en investissement + 137 536,59 €**

**Report excédent de fonctionnement R 002 + 30 000, 00 €**

**3. VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021 (Délibération n°2021/09)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2021 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2021.

Madame le Maire indique que le taux de la TF Bâti inclura en 2021 le taux départemental suite à la réforme de la Taxe d'Habitation qui induit une baisse de recettes pour les communes.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

⇒ **DECIDE** à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2021 identique à 2020 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	32.47 %
Dont Taux communal 16.57 % + Taux départemental 15.9 %	
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	67.08 %

#### **4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2021 (Délibération n°2021/10)**

Après lecture des propositions du budget primitif 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **ADOPTE** le budget primitif 2021 comme suit :

⇒ Dépenses et recettes de fonctionnement : **517 025,00 €**  
⇒ Dépenses et recettes d'investissement : **645 300,00 €**

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **5. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE 2021 (Délibération n°2021/11)**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de mettre à jour le régime indemnitaire pour le personnel communal stagiaire ou titulaire intégré dans le cadre d'emploi de la filaire technique et administrative.

Le régime indemnitaire sera composé de :

1 – L'IAT, instituée par décret n°2002.61 du 14 janvier 2002. Les montants annuels de référence sont fixés par arrêté ministériel et indexés sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique. Le montant maximum de l'enveloppe IAT correspond au montant de référence du grade, multiplié par le coefficient 8 et par le nombre d'agents dans le grade.

Cette indemnité sera attribuée par arrêté individuel dans la limite du coefficient maximum défini ci-dessus, et sera versée mensuellement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

⇒ **ADOPTE** la mise à jour du régime indemnitaire IAT  
⇒ **AUTORISE** Madame le maire à signer les arrêtés individuels dans la limite des coefficients maximums, soit 8 pour l'IAT  
⇒ **DIT** que le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle pour l'IAT.  
⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

#### **6. PROJET – RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE (Délibération n°2021/12)**

L'agence A3, qui a été choisi par délibération n°2020/34 comme responsable technique des travaux de rénovation énergétique de l'école a présenté au Conseil les différentes propositions.

Après débats et vision des propositions, sont retenus les éléments suivants :

⇒ La capacité de la nouvelle chaufferie doit permettre d'alimenter le groupe scolaire et la mairie,  
⇒ La chaudière aura une puissance de 290 KW  
⇒ Pour accueillir le stockage des granulés, création d'un bâtiment dont l'aspect devra être en cohérence avec l'existant et du Groupe scolaire (Aspect et structure à définir).  
⇒ Le conduit de cheminée doit être intégré à l'existant

Planning de l'avancement du projet :

- Lancement des consultations le 12/05
- Remise des offres le 09/06
- Du 10 au 16/06 : Analyse des offres
- Ordre de service de démarrage des travaux : date limite 30/06

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 abstentions :

- ⇒ **VALIDE** le lancement global du projet selon les éléments listés
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter toute demande de subvention pouvant contribuer au financement de ce projet,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 00h00.

Prochaine réunion : à définir